

Toulouse, le 13 mars 2020

Monsieur Jean-Marc NASR,  
Madame Catherine DELMOTTE  
Monsieur Philippe MANGION,

**OBJET** : Crise Coronavirus COVID-19

Monsieur le Vice Président,  
Madame la Directrice des Ressources Humaines,  
Monsieur le Directeur des Relations Sociales,

L'OMS vient de requalifier la propagation du Coronavirus en pandémie.

Dans son allocution d'hier soir, le Président de la République a indiqué que la France traverse sa « *plus grave crise sanitaire* » depuis un siècle avec la pandémie du Coronavirus COVID-19. Parmi ses annonces, le Président a demandé « *dès que possible aux entreprises de :*

- *permettre à leur employés de travailler à distance,*
- *limiter les déplacements de leurs collaborateurs ».*

Pour la CFE-CGC, la priorité absolue doit être la préservation de la santé des salariés et de leurs proches. Tout doit être fait pour limiter la prolifération de ce virus.

C'est pourquoi la CFE-CGC vous demande :

- d'autoriser le télétravail pour tous les salariés dont le poste le permet (notre accord sur le télétravail du 1/12/2017 permet, en cas de circonstances exceptionnelles de télétravailler au-delà de 2 jours par semaine),
- de rechercher toutes les solutions contractuelles, législatives ou de simple bon sens pour les salariés dont le poste n'est pas « télétravaillable »,
- de prendre des mesures pour limiter la promiscuité et les contacts dans les restaurants, les salles de réunion, les ateliers, ... ,
- de limiter les déplacements aux missions strictement nécessaires,
- de respecter le choix des salariés qui ne souhaitent pas se déplacer dans des zones à risque,
- de mettre à disposition du gel hydro-alcoolique dans les établissements.

Par ailleurs de nombreuses questions se posent :

- quelles sont les réflexions de la Direction quant à la mise en place d'un plan de continuité d'activité préservant la santé des salariés?
- quelle est l'attention apportée aux salariés dont l'état de santé les fragiliserait en cas de contraction du virus (asthme, diabète, ou autre...)?
- quelles solutions apporter aux salariés qui vont être contraints par la fermeture des crèches et des écoles dès lundi?
- quelles sont les mesures prises afin de sécuriser les espaces sanitaires (serviettes papier, poubelles...)?
- ...

La gestion de cette situation, nécessite l'implication totale des corps intermédiaires de l'Entreprise. Les partenaires sociaux en font évidemment partie.

La CFE-CGC ne doute pas que la Direction Générale d'Airbus Defence & Space, prenne en compte la mesure de la situation que nous traversons. Il s'agit maintenant, et ce dans la continuité des décisions prises par le Président de la République, de mettre en place dans les prochaines heures les dispositions visant à protéger tant les salariés que l'entreprise.

Espérant que cette demande retiendra toute votre attention, je vous prie de recevoir, Monsieur le Vice-président, Madame le Directrice des Ressources Humaines, Monsieur le Directeur des Relations Sociales, mes respectueuses salutations.



Thierry PREFOL  
Délégué Syndical Central CFE-CGC AIRBUS Defence & Space

Toulouse, le 13 mars 2020

Monsieur Jean-Marc NASR,  
Madame Catherine DELMOTTE  
Monsieur Philippe MANGION,

**OBJET** : Crise Coronavirus COVID-19

Monsieur le Vice Président,  
Madame la Directrice des Ressources Humaines,  
Monsieur le Directeur des Relations Sociales,

L'OMS vient de requalifier la propagation du Coronavirus en pandémie.

Dans son allocution d'hier soir, le Président de la République a indiqué que la France traverse sa « *plus grave crise sanitaire* » depuis un siècle avec la pandémie du Coronavirus COVID-19. Parmi ses annonces, le Président a demandé « *dès que possible aux entreprises de :*

- *permettre à leur employés de travailler à distance,*
- *limiter les déplacements de leurs collaborateurs ».*

Pour la CFE-CGC, la priorité absolue doit être la préservation de la santé des salariés et de leurs proches. Tout doit être fait pour limiter la prolifération de ce virus.

C'est pourquoi la CFE-CGC vous demande :

- d'autoriser le télétravail pour tous les salariés dont le poste le permet (notre accord sur le télétravail du 1/12/2017 permet, en cas de circonstances exceptionnelles de télétravailler au-delà de 2 jours par semaine),
- de rechercher toutes les solutions contractuelles, législatives ou de simple bon sens pour les salariés dont le poste n'est pas « télétravaillable »,
- de prendre des mesures pour limiter la promiscuité et les contacts dans les restaurants, les salles de réunion, les ateliers, ... ,
- de limiter les déplacements aux missions strictement nécessaires,
- de respecter le choix des salariés qui ne souhaitent pas se déplacer dans des zones à risque,
- de mettre à disposition du gel hydro-alcoolique dans les établissements.

Par ailleurs de nombreuses questions se posent :

- quelles sont les réflexions de la Direction quant à la mise en place d'un plan de continuité d'activité préservant la santé des salariés?
- quelle est l'attention apportée aux salariés dont l'état de santé les fragiliserait en cas de contraction du virus (asthme, diabète, ou autre...)?
- quelles solutions apporter aux salariés qui vont être contraints par la fermeture des crèches et des écoles dès lundi?
- quelles sont les mesures prises afin de sécuriser les espaces sanitaires (serviettes papier, poubelles...)?
- ...

La gestion de cette situation, nécessite l'implication totale des corps intermédiaires de l'Entreprise. Les partenaires sociaux en font évidemment partie.

La CFE-CGC ne doute pas que la Direction Générale d'Airbus Defence & Space, prenne en compte la mesure de la situation que nous traversons. Il s'agit maintenant, et ce dans la continuité des décisions prises par le Président de la République, de mettre en place dans les prochaines heures les dispositions visant à protéger tant les salariés que l'entreprise.

Espérant que cette demande retiendra toute votre attention, je vous prie de recevoir, Monsieur le Vice-président, Madame le Directrice des Ressources Humaines, Monsieur le Directeur des Relations Sociales, mes respectueuses salutations.



Thierry PREFOL  
Délégué Syndical Central CFE-CGC AIRBUS Defence & Space